

LES ACTEURS DU PATRIMOINE



La clouterie basée à Creil et créée en 1888 par Théodore Rivière est une de ces entreprises labellisées Entreprise du Patrimoine Vivant. C'est la dernière fabrique de clous en France, elle produit 1.800 types de clous, poinçons et semonces depuis plus d'un siècle.

Les actions de sauvegarde ou de valorisation naissent également de l'impulsion des collectivités locales (intercommunalités, communes), des structures touristiques (offices du tourisme, gestionnaires de sites) mais aussi de la population à travers la création d'associations, mécénat ou initiatives privées. Les associations de loi 1901 se consacrant à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine bâti ou des paysages qui l'environnent (rassemblées au sein de la Fédération Patrimoine-Environnement) sont au nombre de 321 en Picardie, 91 dans l'Aisne, 104 dans la Somme, 126 dans l'Oise dont 38 au sein des communes adhérentes à l'agence d'urbanisme. Les fondations privées (Fondation du Patrimoine, Fondation Total) viennent compléter la liste.

Enfin, les professionnels œuvrant sur les chantiers de restauration, sont de la même manière des acteurs du patrimoine (Entreprise du Patrimoine Vivant - EPV, Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - CAPEB) et peuvent avoir un rôle social local (chantier d'insertion, Association Rempart proposant des formations).

A travers cet engouement, l'intérêt pour le patrimoine apparaît donc dynamique et l'affaire de tous ■



Les 325 machines de la clouterie ont été conçues entre la fin du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle.

Si le premier acteur et fédérateur du patrimoine est l'Etat à travers ses services (le ministère de la culture et de la communication, la direction de l'architecture et du patrimoine, les directions des musées, les archives de France, les directions régionales des affaires culturelles, les services départementaux de l'architecture et du patrimoine, les Architectes des Bâtiments de France etc.), de multiples autres acteurs interviennent dans sa gestion.

Les hommes oublient plus vite la perte de leur père

QUE LA PERTE DE LEUR PATRIMOINE.

Le Prince (1513), XVII, Citations de Nicolas Machiavel

Les grandes œuvres se distinguent par leur accessibilité, car elles n'appartiennent pas au patrimoine de quelques élus, **MAIS À CELUI DE TOUS LES HOMMES DOUÉS DE BON SENS.**

Pages libres (1915) Citations de Manuel Gonzalez Prada

Il faut être fier d'avoir hérité de tout ce que le passé avait de meilleur et de plus noble.

IL NE FAUT PAS SOILLER SON PATRIMOINE EN MULTIPLIANT LES ERREURS PASSÉES.

Le Jeune Inde, Citations de Gandhi

La culture est faite de tout ce qui permet à l'homme de maintenir, d'enrichir ou de transformer

SANS L'AFFAIBLIR, L'IMAGE DE LUI-MÊME QU'IL A HÉRITÉE.

Citation d'André Malraux

Le patrimoine est l'héritage du passé, dont nous profitons aujourd'hui **ET QUE NOUS TRANSMETTONS AUX GÉNÉRATIONS À VENIR.**

Conférence de 1972, Unesco



Oise-la-Vallée

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DE L'OISE

13, Allée de la Faïencerie
60100 CREIL
Tél. 03 44 28 58 58 - Fax. 03 44 28 58 60
www.oiselavallee.org
E-mail : information@oiselavallee.org

Directeur de la publication : Pascale POUPINOT
Rédacteur : Magali Delbouille-Carpentier
Conception/Réalisation : Victor Kuhlmann
Cartographie : Philippe Cotrebill
N°ISSN : 1761-7707

info Vallée

La vallée de l'Oise, vers un réseau patrimonial vivant ?

INTRO

La richesse patrimoniale de la vallée de l'Oise n'est plus à démontrer. En effet, qu'elle soit naturelle ou créée par la main de l'homme, elle participe à la réalisation de paysages variés qui rythment notre territoire. Atouts importants pour la qualité de notre cadre de vie mais aussi pour le développement économique, la question du patrimoine et de l'identité locale fait partie de notre passé mais aussi de notre futur. Pourtant, la mise en valeur patrimoniale de notre territoire ne fait pas aujourd'hui l'objet d'une coordination et d'actions à l'échelle de la vallée. Pour préparer l'avenir, les Schémas de Cohérence Territoriale (documents d'urbanisme politiques à 2030) en cours dans la vallée ont permis d'exprimer les volontés de valorisation du territoire par son histoire, son savoir-faire, sa biodiversité etc. De plus, les désirs d'émergence d'une dynamique touristique locale s'appuyant sur la complémentarité des territoires de la vallée de l'Oise sont l'un des enseignements de ces travaux. La vallée de l'Oise s'acheminerait-elle vers la constitution d'un réseau patrimonial vivant ?

Si le concept de patrimoine s'étend aux paysages et aux modes de vie, cette édition d'Infovallée traitera du patrimoine bâti à travers l'émergence de la notion, des labellisations, ainsi que du lien important entre patrimoine bâti et développement local. Nous vous souhaitons une bonne lecture, et nous vous donnons rendez-vous pour d'autres patrimoines lors de prochaines publications de l'agence ■

Philippe MARINI
Président
Sénateur - Maire de Compiègne

Jean-Claude VILLEMANN
1^{er} vice-Président
Maire de Creil - Conseiller général

Etymologiquement le patrimoine est l'ensemble des biens hérités du père et par extension de la famille, d'une communauté, d'un groupe. D'un point de vue culturel le patrimoine peut se définir comme l'ensemble des biens matériels ou immatériels ayant une importance artistique et/ou historique certaine, et qui appartient soit à une entité privée ou à une entité publique. Cette large définition englobe tout ce qui est construit par la main de l'homme

et/ou par la nature. On y retrouve des bâtiments religieux, civils, militaires, des paysages, des sites archéologiques et géologiques, des objets, du mobilier mais aussi des savoir-faire, des traditions, une gastronomie etc... Aussi le patrimoine prend-il une multitude de formes et représente un héritage légué par les générations antérieures. La notion de transmission apparaît alors comme pierre angulaire du patrimoine ■

CHIFFRES CLÉS 2010

Patrimoine bâti protégé au titre des...	France	Picardie	Oise	Périmètre Oise-la-Vallée
... Monuments historiques	43 180	1 577	618	97
dont classés	14 367	697	259	42
dont inscrits	28 813	880	359	55
... Secteurs sauvegardés	100	3	1	1
... Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)	605	9	4	2
... Villes et Pays d'Art et d'Histoire	146	6	2	0
dont villes d'art et d'histoire	98	6	2	0
dont pays d'art et d'histoire	48	0	0	0

Source : MCC/DAPA/DEPS

L'ÉMERGENCE DE LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

Quelques repères historiques

La notion de patrimoine et de protection des biens culturels a vu le jour lors de la révolution française. C'est en effet à cette période de troubles extrêmes et de destructions en série que naît l'idée du patrimoine «national», celui-ci ne serait plus la seule propriété d'individus mais bien le reflet de l'histoire et de la culture de la nation entière. L'abbé Grégoire (1750-1832), dans un rapport à la Convention, affirme que «le respect public entoure partiellement les objets nationaux qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous (...). Tous les monuments de sciences et d'art sont recommandés à la

surveillance de tous les bons citoyens». Il crée également le terme de «vandalisme» pour montrer du doigt les actions de destruction des œuvres et des monuments français.

Dans un premier temps, seuls les livres sont protégés de la vente et de la destruction au titre de l'instruction du peuple. Ces ouvrages ont été réunis dans des dépôts révolutionnaires au sein des départements, les bibliothèques étaient nées. Les fonds et leur gestion furent en 1804 confiés aux municipalités.

Quelques années plus tard la première liste de monuments français recensés est publiée, et très vite des excursions pour leur connaissance organisées ; le tourisme était né.

En 1830, le titre d'inspecteur général des monuments historiques est créé et un inventaire du patrimoine architectural français réalisé. Un de ces inspecteurs, Prosper Mérimée (1834-1870), lance une opération de globalisation et de structuration de cet inventaire. Aussi par une instruction du 10 août 1837, il demande aux préfets de France de faire connaître les éléments patrimoniaux de leur territoire et de les classer par ordre d'importance. Une commission des monuments historiques est mise en place, composée d'experts, elle étudie ces monuments inventoriés et définit les travaux nécessaires à leur sauvegarde. Il faut attendre 1887 pour qu'une loi instaure la protection des monuments historiques et dote la France du corps des architectes en chef des monuments historiques ■

Le patrimoine bâti protégé

Si dans un premier temps, seul l'édifice patrimonial a fait l'objet d'attention particulière, la protection s'est élargie peu à peu à des périmètres plus conséquents. L'environnement proche du bâtiment, puis des secteurs entiers, ont progressivement été intégrés dans les périmètres et mesures de protection, de restauration, de mise en valeur.

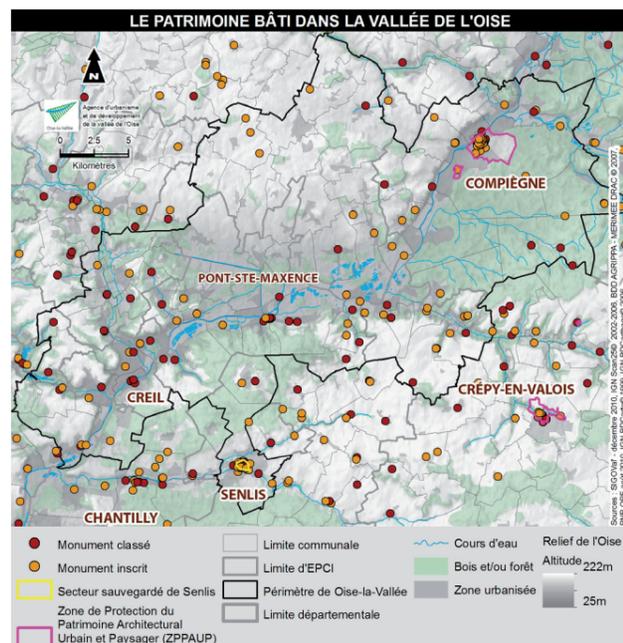
Les monuments historiques

Les monuments historiques correspondent à l'ensemble des monuments qui présentent un intérêt public au regard de l'histoire, de l'art ou de la science.

La loi du 31 décembre 1913 (qui remplace celle de 1887) fixe les limites au droit de propriété pour cause d'intérêt public. Aussi, l'Etat peut-il se substituer au propriétaire et engager les travaux nécessaires. C'est avec la loi du 2 mai 1930 que s'élargit la notion de patrimoine avec la protection «des monuments naturels, des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque» et que sont instaurées les deux protections encore en vigueur aujourd'hui : le classement

et l'inscription. Une décennie plus tard, la loi du 25 février 1943 instaure un champ de visibilité de 500 m autour des édifices, aussi le monument n'est-il plus traité seul mais comme un tout avec son environnement immédiat.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de 2000 a fait évoluer ce champ de visibilité et a permis de modifier les périmètres de protection autour des monuments historiques. Les Périmètres de Protection



Eglise Saint-Médard à Creil, classée en 1920

Modifiés (P.P.M.) ont permis de réserver l'action de l'Architecte des Bâtiments de France aux zones les plus intéressantes situées autour d'un monument historique. Autrement dit l'ancien périmètre de 500 mètres a été remplacé par un secteur géographique recentré sur les enjeux essentiels et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation du monument concerné. Ce nouveau périmètre peut donc être diminué ou augmenté par rapport au précédent. Cette procédure ne peut s'engager qu'avec l'accord de la municipalité concernée.



Abbaye Royale du Moncel à Pontpoint, en partie classée en 1920

La reconversion du patrimoine bâti

Pour être durablement sauvegardé et mis en valeur, le patrimoine doit avoir une fonction et répondre à un besoin contemporain (lieux de détente et de promenade, lieux de mémoire, lieux d'enseignement, lieux de commerce etc). Si certains sites sont confortés dans leur utilisation ou subissent des adaptations légères pour accueillir du public par exemple, d'autres subissent des mutations profondes dans le but de trouver une fonction s'inscrivant dans le monde actuel. Aussi, la définition d'un projet apparaît-elle comme un préalable aux travaux de restauration.



Le site de Wesserling dans le Haut-Rhin est un exemple de reconversion patrimoniale et économique au sein d'une vallée touchée par la désindustrialisation. La nouvelle mixité des fonctions industrielles, tertiaires, commerciales, artisanales et culturelles sur plus de 70 ha, réalisée dans le respect du patrimoine a donné une nouvelle impulsion à la vallée.

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine industriel (notion apparue dans les années 60-70) est alors un défi tant la désindustrialisation croissante de l'économie enlève aux bâtiments leur fonction. L'enjeu pour le patrimoine industriel bâti consiste donc à créer de nouvelles activités là où d'autres ont disparu.



À Cramoisy, l'ancienne usine de céramique Parvillée a été réhabilitée en 100 appartements répartis dans 7 bâtiments. L'ensemble étant inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le projet a consisté en une réhabilitation en respect de l'architecture originelle de l'usine.

La reconversion de ce type de patrimoine a de multiples vertus. La réutilisation de bâtiments existants peut être avantageuse économiquement et écologiquement (réalisation de centres culturels, de logements, d'université etc). L'histoire, l'esthétique et la renommée de certaines constructions peuvent être des atouts dans l'image de marque des nouvelles activités investissant les lieux. La valorisation et l'acceptation du patrimoine jouent un grand rôle social en insufflant une dynamique positive à des territoires et des populations parfois en grande difficulté ■

Les retombées sociales et économiques du patrimoine bâti

Selon le rapport national des «retombées économiques et sociales du patrimoine» de mars 2009, les éléments du patrimoine apparaissent comme des atouts majeurs pour l'attractivité des territoires, l'équilibre économique, l'identité et la cohésion sociale. En effet, cet outil d'évaluation fait apparaître qu'au niveau national, l'impact économique du patrimoine est plus de 20 fois supérieur à ce qu'il mobilise comme dépense publique d'investissement (Etat, régions, départements, communes). Le patrimoine, loin d'être une charge est un moteur économique important et dynamique.

En 2009, le patrimoine Picard offre 1 165 emplois directs (positionnant la région au 11^{ème} rang national) dont 60% d'emplois territoriaux, 21% d'emplois salariés sur les sites, 13% de guides du patrimoine, 6% d'emplois à la DRAC. Les retombées économiques directes s'élèvent à 8 800 000 € (5^{ème} rang national), la moitié de ces retombées est issue des billetteries, 21% de l'organisation d'événements au sein du patrimoine bâti, 13% des boutiques-librairies, 12% d'autres activités des lieux (location de vélos, petit train, location de salles, droits photos etc.) et 3% sont issus des visites guidées et des audio-guides.

Les retombées indirectes du patrimoine concernent 4 800 emplois (17^{ème} rang national) dont 39% d'emplois touristiques, 31% d'emplois d'artisanat lié à la restauration du patrimoine, 24% d'emplois dans les métiers d'art, 6% d'emplois dans la recherche et formation.

D'un point de vue économique, les recettes s'élèvent à 245 600 000 € (19^{ème} rang national) dont 58 % de dépenses touristiques, 31% issus des chiffres d'affaire des artisans et 11% des entreprises de restauration du patrimoine protégé. Enfin, les financements de l'Etat pour la restauration du patrimoine bâti s'élèvent à 12 400 000 €.

Aussi, avec un total d'environ 6 000 emplois et de 254 400 000 € de retombées économiques, le patrimoine a-t-il un rôle économique significatif en Picardie qui pourrait toutefois être plus conséquent compte tenu de ses potentialités.

La vallée de l'Oise, vers un réseau patrimonial vivant ?

Aujourd'hui le patrimoine bâti de la vallée c'est une centaine de monuments historiques, un secteur sauvegardé, deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysagers, la pierre de Saint Maximin, la clairière de l'armistice, des maisons d'architectes renommés, un parc naturel régional, un patrimoine vernaculaire, 38 associations se consacrant à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine bâti et des paysages qui l'environnent etc.

Mais la vallée de l'Oise c'est aussi deux fils conducteurs qui relient les territoires entre eux : le fleuve et le fer. A travers le patrimoine fluvial s'exprime plusieurs dimensions telles que la navigation, les techniques hydrauliques, les pratiques de loisirs d'aujourd'hui et d'hier mais aussi des corridors et continuités écologiques qui en font un lien naturel majeur. A travers le fer, qui a fortement contribué au développement de la vallée grâce à l'implantation d'activités industrielles, s'exprime une organisation spatiale, une architecture particulière tant pour les unités de production que pour le logement des salariés et des savoir-faire locaux.

Ces fils conducteurs entrent aujourd'hui dans une phase de mutation par les projets du Canal Seine-Nord Europe et de la liaison Picardie-Roissy qui auront des implications territoriales fortes.

Dans ce contexte porteur, la mise en réseau des multiples atouts patrimoniaux de la vallée ainsi que de l'ensemble des acteurs pourrait bien faire éclore l'ambition forte d'une vallée de l'Oise patrimoniale tournée vers l'avenir et génératrice de développement local ■

LES LABELS, OUTILS DE COMMUNICATION

La politique de protection du patrimoine s'est accompagnée d'un développement des labels. Ceux-ci, parce qu'ils font mention de critères officiels, amènent l'idée d'authenticité et de qualité. La labellisation, qui nécessite un travail d'inventaire, de recherche, a beaucoup contribué à une prise de conscience patrimoniale de la part des populations mais aussi des collectivités territoriales. En effet, la connaissance qui en découle agit comme un révélateur patrimonial et

développe l'intérêt identitaire local. Cependant, la multiplication des labels (parfois pour un même site) et le tout patrimoine peuvent entraîner des effets pervers. La muséification de territoires, la hausse des prix immobiliers et la gentrification de certains quartiers populaires (arrivée de populations aisées qui peut remettre en cause la mixité sociale) sont autant de conséquences de la montée en puissance de la mise en valeur du patrimoine, aussi faut-il raison garder ■

Patrimoine mondial de l'Unesco



L'objectif de ce label, fondé lors de la conférence générale de l'UNESCO le 16 novembre 1972, est de cataloguer, nommer et conserver les sites culturels ou naturels d'importance pour l'héritage commun de l'humanité. Aujourd'hui, 186 États membres ont ratifié la convention.



Miraculeusement épargnée par les bombardements allemands, la cathédrale d'Amiens est inscrite depuis 1981 au patrimoine mondial de l'Unesco.

À l'issue de la 34^{ème} session du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue à Brasilia du 25 juillet au 3 août 2010, 910 biens y étaient inscrits (704 dits culturels, 179 dits naturels et 27 dits mixtes), répartis dans 151 États.



Lors de cette dernière session, la Cité épiscopale d'Albi a été inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, tout comme les pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion ■

Travail d'esquisse sur pierre de Saint-Maximin «Bacchante aux lauriers» tiré du groupe Opéra de Paris de Jean-Baptiste Carpeaux (sculpteur, peintre et dessinateur Valenciennois), exposé au Musée d'Orsay. Ayant été utilisée pour l'édification de bâtiments prestigieux (l'Assemblée Nationale, le Louvre, Notre dame de Paris par exemple) et dans l'expression artistique, la Pierre de Saint-Maximin pourrait-elle prétendre à une telle labellisation ?

Patrimoine européen



Ce label, créé en 2007 par la commission européenne, vise à mettre en valeur l'identité européenne et l'histoire commune de l'Europe à travers son patrimoine. Cette action a également pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe, d'améliorer la connaissance que les citoyens et les résidents européens ont de l'Europe et de l'histoire européenne. L'objectif final est de devenir une action communautaire, qui renforcera la coopération entre les États membres, les institutions nationales, l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe, ainsi que les secteurs public et privé de la culture.

Le «patrimoine européen» prend en compte les biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains, matériels ou immatériels, le patrimoine contemporain ou historique, ainsi que les lieux de mémoire essentiels à la compréhension de l'histoire et de la culture européenne. Aujourd'hui, 59 sites sont Patrimoine Européen dont 3 en France (l'Abbaye de Cluny, la maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles, la cour d'honneur du Palais des Papes d'Avignon) ■



Hauts lieux historiques et de mémoire des dernières guerres mondiales, la clairière de l'armistice et le mémorial de la déportation pourraient-ils prétendre à cette labellisation européenne ?



Patrimoine du XX^{ème} siècle



Institué en 1999 par le ministère de la culture et de la communication, le label Patrimoine du XX^{ème} siècle est destiné à faire connaître les édifices ou ensembles d'édifices les plus significatifs de ce siècle en matière d'architecture et d'urbanisme.

En France, le XX^{ème} siècle, qui fut plus destructeur qu'aucun siècle précédemment, est pourtant le siècle qui a le plus construit. Les trois-quarts du parc des logements ont été bâtis après 1914, dont 60% réalisés au cours des quatre dernières décennies. Les années 70 vont produire jusqu'à 500 000 logements par an, soit six fois plus que la moyenne annuelle durant l'entre-deux-guerres. L'héritage récent laisse paraître aujourd'hui ses premières faiblesses à travers les mutations d'usage (reconversions), les contraintes de mises aux normes de confort et de sécurité, les destructions de bâtiments qui ne conviennent plus aux besoins actuels (barres et tours). Les 1 300 édifices protégés à ce jour (dont 12 en Picardie) représentent une part infime de la production architecturale du XX^{ème} siècle ■



Forte de son architecture issue de la reconstruction et du renouvellement urbain des années 70-80, la ville de Creil présente de nombreux bâtiments pouvant prétendre à la labellisation « Patrimoine du XX^{ème} siècle ».



Ville ou Pays d'Art et d'Histoire



Le label « Villes ou Pays d'art et d'histoire » est attribué par le ministère de la culture et de la communication à des collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés. Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble de patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel ou maritime ainsi que la mémoire des habitants. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays riche de son passé et fort de son dynamisme. La sensibilisation des habitants des territoires labellisés à la richesse architecturale, patrimoniale et environnementale de leur lieu de vie prévue par la convention «Ville ou Pays d'art et d'histoire» est un des fondements de ce partenariat entre l'État et les Collectivités territoriales.

A ce jour, ce label a été attribué à 146 villes et pays d'art et d'histoire. En 2009, le pays Loire Val d'Aubois (Cher), caractérisé par la forte présence d'un patrimoine industriel a été labellisé et devra porter une attention particulière à la qualité architecturale et urbaine au travers de l'élaboration de ses documents d'urbanisme ou de la mise en place d'outils de protection du bâti et du paysage ■



La Picardie compte 6 Villes d'Art et d'Histoire. Le bassin Creillois sera-t-il le premier territoire picard labellisé Pays d'Art et d'Histoire ?

Fondation du patrimoine



Créée en France par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant à but non lucratif, dont la vocation est de défendre et de valoriser un patrimoine en voie de disparition non protégé par l'État, le « patrimoine de proximité ».

Le label «Fondation du patrimoine» a vu le jour en 1999 et permet à un propriétaire privé de bénéficier de déductions fiscales et de subventions à l'occasion de travaux de sauvegarde ou de restauration, sur un bien immobilier particulièrement représentatif en matière de patrimoine non protégé au titre des monuments historiques (ni classé, ni inscrit) mais visible de l'espace public. La Fondation mène régulièrement des actions de sauvegarde afin de créer, en organisant des concours à l'échelle régionale, un nouvel élan populaire en faveur de ce patrimoine de proximité. Depuis sa création, la fondation a soutenu 12 254 projets publics et privés (dont 45 en Picardie – 12 dans l'Aisne, 17 dans l'Oise, 16 dans la Somme) et attribué 8 900 labels ■

Vieilles Maisons Françaises Patrimoine historique



L'association Vieilles Maisons Françaises a été créée en 1958 et déclarée d'utilité publique en 1963, elle se consacre à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager. En 1967, l'association crée le label VMF-Patrimoine historique qui est décerné à des édifices non protégés au titre des Monuments Historiques, mais digne d'intérêt pour l'histoire de l'art. Il vise à attirer l'attention des administrations intéressées et du grand public sur ces lieux.

Décerné par une commission composée d'experts en histoire de l'art et en architecture, ce label est reconnu par les pouvoirs publics et est une étape préparatoire vers la protection au titre des Monuments Historiques ■

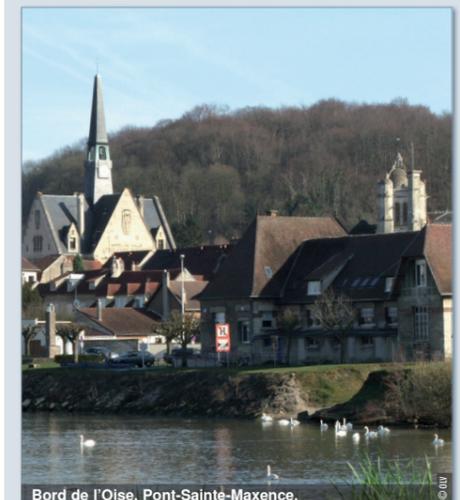
Parc Naturel Régional



Créés en 1967 pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités reconnus au niveau national pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, ainsi que pour leur fragilité, les parcs naturels régionaux s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable. Ces projets sont formalisés sous la forme d'une charte et fondés sur la protection et la valorisation de leur patrimoine.

La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'accueil, l'éducation et la formation ainsi que l'expérimentation / travaux de recherche sont autant de missions assurées par les parcs. Aussi, s'ils ne sont pas labels patrimoniaux à proprement parler, les parcs naturels régionaux sont de véritables outils de gestion de territoire.

En 2007, on compte 45 Parcs naturels régionaux qui couvrent 13% du territoire, concernant 21 régions, 66 départements métropolitains et 2 départements d'Outre-Mer, 3 706 communes et près de 3 100 000 habitants ■



Territoire occupé depuis le Néolithique, le Parc naturel régional Oise - Pays de France est l'héritier d'un patrimoine historique et culturel exceptionnel.

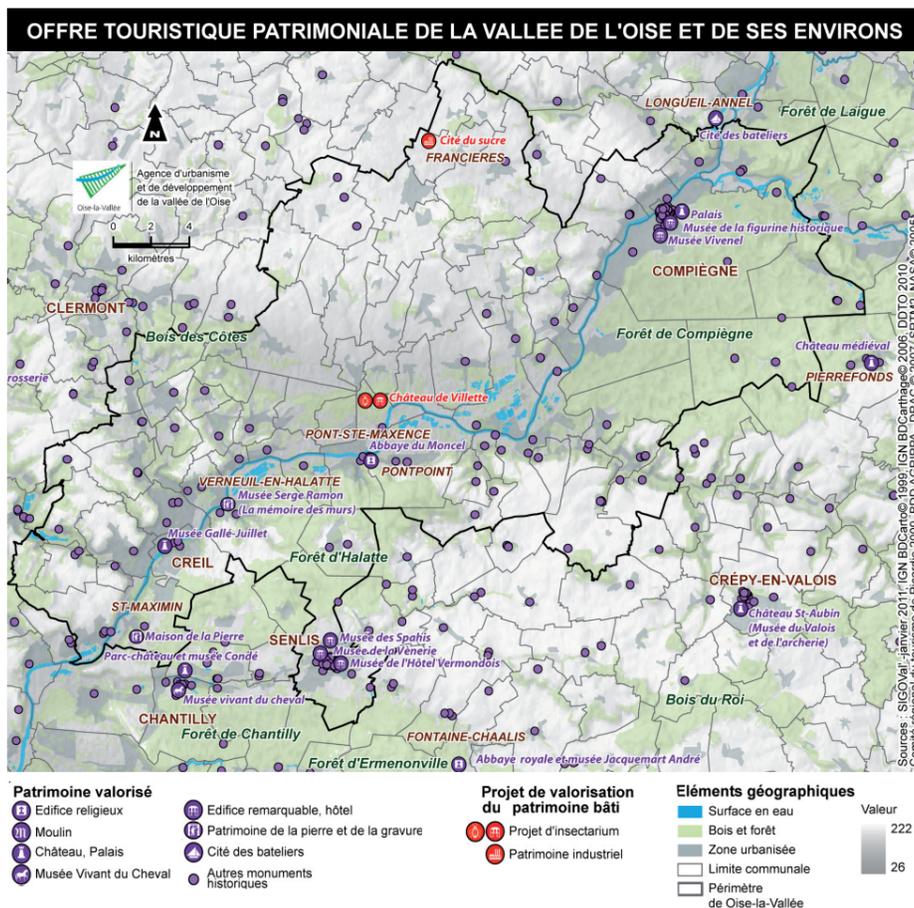
PATRIMOINE BÂTI, LEVIER DE PATRIMOINE BÂTI

Le patrimoine bâti peut être le support d'un développement local. Le valoriser permet la création d'emplois directs (restauration, entretien des bâtiments) ou induits (services, dont le tourisme, le commerce). Les reconversions de sites sont également l'occasion de créer de nouvelles dynamiques économiques à partir de lieux qui ont perdu leurs fonctions. Si la mise en valeur du patrimoine peut être onéreuse, les retombées économiques peuvent être conséquentes ■

Le développement touristique lié au patrimoine bâti

La labellisation des monuments et la communication qui en découle ont une grande influence sur les comportements des populations. En effet, les sites labellisés attirent des touristes, développent une attractivité du lieu et potentiellement des retombées économiques non délocalisables donc pérennes. Le lien entre patrimoine et tourisme est alors naturel et ce dès le XVIII^{ème} siècle avec le «Grand tour» des aristocrates anglais, allant découvrir les monuments italiens de l'Antiquité ou de la Renaissance. Ce mouvement est à l'origine du tourisme et du mot lui-même.

Les actions de promotion et de diffusion, quel que soit le support (affiches, publications, internet etc) assurent le rayonnement du patrimoine, qui devient accroche du développement local. Au niveau national, la mise en valeur du patrimoine a été retenue comme levier du développement local dès les années 1980, le lien entre patrimoine, développement économique et aménagement du territoire débouche, en 1994 sur l'expérimentation des pôles d'économie du patrimoine qui présentent des caractéristiques convergentes et complémentaires avec les labels « Villes et Pays d'art et d'histoire ». A la suite des deux appels à projets, concluant pour la DATAR, ces PEP sont aujourd'hui à l'initiative des acteurs locaux.



Ces pôles économiques du patrimoine ont pour objectif de structurer un projet de développement durable à partir du patrimoine d'un territoire et ainsi créer une dynamique économique. Le patrimoine n'est donc plus simple objet culturel ou touristique mais le support d'un développement adapté au tissu local.

L'une des clefs essentielles d'un développement local lié au tourisme réussi est la mise en réseau des sites. En effet, si l'isolement d'un bâtiment exceptionnel particulièrement visité ne pose pas de problème quant à son essor économique, il en va différemment de lieux de moindre importance qui peuvent trouver une impulsion nouvelle dans leur mise en réseau. Celle-ci peut se réaliser à travers la diffusion de l'information touristique en multipliant les partenaires assurant la promotion des territoires

(offices du tourisme, voyagistes etc.) et en mutualisant les moyens de communication.

De la même manière, la réalisation de circuits de découverte, de routes culturelles réunissant plusieurs sites peut permettre de capter une clientèle plus nombreuse et plus diversifiée. Au sein de ces circuits, les liaisons douces (pistes cyclables et circuits de randonnée) apparaissent à la croisée du tourisme culturel, du tourisme vert et tourisme de proximité.

Enfin, les infrastructures touristiques sont une autre clef de cette réussite. Le développement d'une gamme de commerces et services répondant aux besoins des visiteurs et des habitants (hôtellerie, restauration, artisanat d'art ou traditionnel par exemple) participent au niveau des retombées économiques liées au patrimoine mis en valeur ■

Les secteurs sauvegardés

La période de l'après-guerre va répondre aux besoins de reconstruction du pays, cependant, sous l'impulsion d'André Malraux (1901-1976), est votée le 4 août 1962 une loi fixant la protection des quartiers anciens sous la forme de secteurs sauvegardés. Ceux-ci font l'objet d'un règlement et d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) qui fixent les conditions de conservation, de gestion et de développement du secteur. Ils constituent des documents d'urbanisme à part entière.



Le secteur sauvegardé de Senlis, mis en place en 1965, s'étend sur 40 ha en centre-ville.

Les Zones de protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sont des espaces de protection et de mise en valeur autour d'un ou plusieurs bâtiments. Instituée par la loi du 7 janvier 1983, loi de décentralisation, et complétée par la loi du 8 janvier 1993, loi paysage, la procédure des ZPPAUP fait participer activement les collectivités à la gestion de leur patrimoine. Avec l'aide des architectes des bâtiments de France, elles ont la possibilité de réaliser un document prescriptif (annexé au Plan d'Urbanisme Local) sur le devenir de leurs zones patrimoniales.

Avec la loi du Grenelle de l'environnement n°2, votée en 2010, ces zones évoluent en « aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine » prenant en compte l'objectif de développement durable ■



Vue sur le centre-ville, Compiègne. La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de Compiègne a été mise en place en 2006, elle a la particularité d'être divisée en deux parties. L'une concerne le centre-ville élargi, l'autre un périmètre autour de l'Abbaye de Royallieu.

Le petit patrimoine, l'architecture locale les savoir-faire

Le petit patrimoine ou le patrimoine vernaculaire est l'ensemble des éléments bâtis utilisés jadis dans la vie quotidienne des populations (fours à pain, lavoirs, calvaires, maisons de maître etc...) qui rythment les quartiers, les bourgs, les paysages et confèrent aux territoires une identité propre.

Il ne fait pas l'objet de protection nationale. En revanche, les initiatives locales issues des intercommunalités, des municipalités, des associations tentent de pallier ce manque.

L'architecture locale participe également à l'identité, à l'atmosphère d'un lieu, d'un territoire grâce aux matériaux, à la volumétrie, aux orientations des bâtiments etc... Cette architecture fait appel à des méthodes, des métiers et des savoir-faire locaux qui complètent le patrimoine bâti par un patrimoine immatériel très vaste.



Palette de matériaux et de couleurs issue des recommandations architecturales du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC).

Cependant, le patrimoine d'hier n'est pas le seul à être mis en valeur. La DRAC Picardie a créé sur son territoire un observatoire régional de la production architecturale, urbanistique et paysagère contemporaine (des années 1970 à nos jours) et a ainsi élaboré un outil de connaissance et de sensibilisation à ce type de patrimoine. Ce dispositif vient compléter l'inventaire général du patrimoine culturel Picard, lancé en 1964, au niveau national par André Malraux. Cet inventaire porte sur tout type de patrimoine construit ou fabriqué, patrimoine monumental mais également patrimoine industriel ou funéraire, habitat, objets usuels, machines, etc.. Deux études liées à cet inventaire sont en cours dans la vallée de l'Oise sur le thème du patrimoine industriel pour l'arrondissement de Compiègne, et sur le patrimoine industriel et commercial pour l'Agglomération Creilloise. Cette dernière étude fait l'objet d'une publication en 2011 ■

FRISE CHRONOLOGIQUE

- 1789 | Révolution française, la notion de patrimoine national émerge
- 1816 | Publication du premier recensement de monuments, premières visites de sites organisées
- 1830 | Création du titre d'inspecteur général des monuments historiques
- 1837 | Globalisation et structuration du recensement par Prosper Mérimée, et création de la commission des monuments historiques
- 1887 | Vote de la première loi de protection des monuments historiques et création du corps des architectes en chef des monuments historiques
- 1913 | Vote de la nouvelle loi de protection des monuments historiques
- 1930 | Vote de la loi de protection des monuments naturels et des sites
- 1943 | Vote de la loi de protection des abords des monuments historiques
- 1959 | Création du ministère de la culture
- 1960 | Création des parcs nationaux
- 1962 | Vote de la loi de protection des quartiers anciens et création des secteurs sauvegardés
- 1967 | Vote de la loi d'orientation foncière, création des Plan d'Occupation des Sols (POS) et des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), création des Parcs Naturels Régionaux
- 1977 | Création des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)
- 1983 | Vote de la loi de décentralisation, création des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain (ZPPAU)
- 1993 | Vote de la loi Paysage, création des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- 2000 | Vote de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), création des périmètres de protection modifiés (PPM)
- 2010 | Vote de la loi Grenelle 2, création des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP).